

**AVIS
AUX MEMBRES DU RECOURS COLLECTIF
CONCERNANT
LES DROITS D'AUTEUR DES PIGISTES DU JOURNAL *THE GAZETTE***

**APPROBATION DU PROCESSUS DE DISTRIBUTION DES FONDS
ET DES HONORAIRES DES PROCUREURS DU RECOURS COLLECTIF**

Les membres du groupe

L'exercice du recours collectif a été autorisé le 31 mars 2009 par jugement de l'honorable Juge Eva Petras de la Cour supérieure du Québec et ce au bénéfice des membres du groupe ci-après décrit:

« Toutes les personnes résidant au Québec ou ayant résidé au Québec ou résidant au Canada qui ont été des auteurs ou des créateurs pigistes pour le Journal *The Gazette* de Montréal du Groupe Southam inc. et dont les articles ou les œuvres ont été reproduites sans leur autorisation ou consentement dans la base de données électroniques INFOMART ou dans d'autres bases de données électroniques ou sous quelque autre forme que ce soit et qui n'ont reçu aucune compensation pour ces reproductions illégales, ainsi que tous les ayant-droits ou cessionnaires des droits d'auteur de ceux-ci ou, dans le cas où ces personnes sont décédées, leurs héritiers ou représentants légaux. »

Pour les fins de l'exercice du recours collectif, le statut de représentant a été attribué à **THE ELECTRONIC-RIGHTS DEFENCE COMMITTEE ERDC** et **M. DAVID HOMEL** a obtenu le statut de personne désignée.

Les règlements intervenus

Le recours collectif a fait l'objet de règlements dont a résulté la création d'un fonds composé de 189 479 actions votantes PNC.A de Postmedia Network Canada Corp. et de 83 210,27 \$.

Le plan de distribution proposé

La représentante du groupe propose de procéder à une distribution de ces actions aux membres du groupe qui présenteront une réclamation, le tout après le paiement des honoraires des procureurs et du Fonds d'aide aux recours collectifs.

Les sommes reçues seront utilisées pour le remboursement au Fonds d'aide aux recours collectif et le paiement des déboursés, des honoraires des procureurs et des taxes. En cas d'insuffisance de fonds, des actions seront vendues afin d'acquitter ces frais.

Le plan de distribution proposé prévoit que tous les membres du groupe désirant faire une réclamation dans le cadre du recours collectif devront transmettre le Formulaire de réclamation. Ce Formulaire, le plan de distribution proposé et le projet de requête en approbation des honoraires des procureurs du recours collectif sont joints au présent courriel et sont disponibles auprès des procureurs du recours collectif ou auprès de la représentante aux coordonnées mentionnées ci-dessous. Le Formulaire sera également disponible sur le site <http://www.erdcc.ca>.

La distribution des actions sera effectuée par le Electronic-Rights Defence Committee ERDC sans frais additionnels pour les membres du groupe, sauf pour les honoraires et frais de courtage.

Le plan de distribution proposé doit être soumis à l'approbation du tribunal.

Les honoraires des procureurs du recours collectif

Selon la convention d'honoraires et mandat professionnel intervenu entre la représentante et les procureurs du recours collectif, ces derniers demanderont de recevoir 25 % des actions et 25 % des sommes reçues dans le cadre des règlements du recours collectif, plus les taxes applicables.

Le paiement de ces honoraires est sujet à l'approbation du tribunal.

L'approbation du tribunal

Le plan de distribution et les honoraires des procureurs seront soumis à l'approbation de l'Honorable Juge Eva Petras de la Cour supérieure du Québec le 3 septembre 2014 à 14h00 en salle 15.07 au palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est.

Tous les membres du groupe sont invités à faire des représentations à la Cour à cette occasion.

AVOCATS POUR LE GROUPE

Me MIREILLE GOULET
2082, Sherbrooke Ouest, no 5
Montréal (Québec) H3H 1G5
Tél. : (514) 937-1567
Fax : (514) 939-3031
Courriel : mireillegoulet@sympatico.ca

SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD
740, Atwater
Montréal (Québec) H4C 2G9
Tél. : (514) 937-2881 poste 240
Fax : (514) 937-6529
Courriel : c.sylvestre@sfpavocats.ca

REPRESENTANTE DU GROUPE

THE ELECTRONIC-RIGHTS DEFENCE
COMMITTEE ERDC
a/s Mary Soderstrom, présidente
2363, de Rouen
Montréal (Québec) H2K 1M1
Téléphone : (514) 276-9257
Courriel: info@erdcc.ca

CET AVIS EST PUBLIÉ ET ENVOYÉ PAR ORDRE DE LA COUR